

Décision n° 2026-10

La Directrice de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat,

Vu le projet soumis au HCERES par l'UMR en vague A, campagne 2025-2026,
Vu le rapport d'évaluation du HCERES en vague 1, publié en 2026,
Vu la convention 2021-2026 entre le CNRS et les établissements du site de Lyon, signée en janvier 2023

Décide

ARTICLE 1 :

Madame Anne-Laure BADIN, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, est nommée à compter du 1er juillet 2026 aux mandats

- De responsable de l'implantation ENTPE du laboratoire d'écologie des hydrosystèmes naturels et anthropisés (LEHNA, UMR 5023 du CNRS, de l'ENTPE et de Lyon1 Université),
- De cheffe de service ENTPE sur le périmètre de l'implantation ENTPE du laboratoire.

Ce mandat confère la responsabilité de la mise en œuvre des processus de l'UMR et de ENTPE sur le périmètre concerné.

ARTICLE 2 :

La Secrétaire Générale de l'E.N.T.P.E. est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'école et notifiée aux intéressés.

Fait le 20 juillet 2026,

La directrice



Cécile DELOLME

Destinataire :

- Mme Anne-Laure Badin

Copies :

- Directeur.rice de la recherche
- Directeur.rice de l'UMR LEHNA
- Dossier agente

Notifiée à l'agente le :

Signature de l'agente :